

LE PETIT JOURNAL



Avril 2019

CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairiehaudainville@wanadoo.fr
www.haudainville.eklablog.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Lundi 16 h 00 à 18 h 30
Mercredi 16 h 00 à 18 h 30
Vendredi 09 h 00 à 11 h 30

Le maire ainsi que les
adjoints se tiennent à
votre disposition le
Samedi de 10 h à 12 h

Rendez-vous possible
auprès du secrétariat de la
Mairie.

En dehors des
permanences ci-dessus et
en cas d'urgence
vous pouvez contacter le
Maire ou les adjoints aux
numéros ci-après :

Louis Kutschruiter
06.87.51.85.84

Eric Preud'homme
06.08.48.75.97

Jean-Luc Lorin
06.68.44.09.73

LE MOT DU MAIRE

Le début d'année est, pour le Maire et son conseil municipal, rythmé par la clôture des comptes administratifs et la préparation des budgets. Tout commence et tout aboutit au budget, acte essentiel de la gestion locale. Il est l'expression financière des décisions politiques en matière de fonctionnement et de développement. Les comptes administratifs, eux, traduisent la réalité comptable des décisions sur l'année écoulée.

En résumé, quelle est la situation financière de notre commune ?

Pour notre budget général, le résultat de fonctionnement 2018 s'élève à 86 667 € soit 29,9 % de nos recettes de fonctionnement. Il doit couvrir le remboursement en capital de nos emprunts et nous permettre de renouveler nos équipements communaux et/ou réaliser de nouveaux projets. En 2018, le capital à rembourser s'élève à 4 569 € ce qui laisse une marge d'autofinancement de plus de 80 000 €.

En 2018, nous avons réalisé sur notre budget communal, environ 265 000 € d'investissements (218 000 € concernent l'enfouissement des réseaux rue Grande, 45 000 € dans nos bâtiments locaux et 2 000 € pour notre forêt). A noter qu'environ 50 000 € nous seront remboursés par la CAGV en 2019 sur la part éclairage public rue Grande de compétence intercommunale et environ 40 000 € au titre du Fonds Commun TVA.

Concernant la dette du budget général, le capital restant dû au 31/12/2018 est de 59 578 €, soit 61 € par habitant et environ 70 % du résultat de fonctionnement ou 8 mois de ce même résultat de fonctionnement. Cet endettement est largement couvert par des disponibilités de l'ordre de 170 000 €.

Cette très bonne situation nous permet d'aborder sereinement 2019, de réaliser nos projets sans avoir recours à l'emprunt et sans augmenter notre fiscalité. Malgré les baisses successives des dotations de l'état, par une optimisation permanente de nos charges, par une recherche continue de subventions, par l'implication au quotidien des élus, nous maintiendrons encore cette année le cap pour conserver une excellente situation financière.

Pour situer plus globalement notre endettement, il nous faut tenir compte de l'endettement de la CAGV. Au 31/12/2018, il s'élève à 449 € par habitant. Pour les Haudainvillois, l'endettement total (commune et CAGV) s'élève à 510 € par habitant. La moyenne pour les collectivités de 500 à 2000 habitants est de 976€ par habitant (commune + CodeCom).

Concernant le budget eau, le résultat de fonctionnement moyen sur les trois dernières années s'élève à 5 000 € environ. La marge de manœuvre est trop faible, c'est la raison pour laquelle nous avons voté une augmentation du prix de 2 centimes par m³. Le prix sera donc de 0,86 € HT à partir du 01/07/2019. Notre prix reste très largement inférieur à la moyenne des communes du Verdunois qui s'élève à 1,30 €/m³.

Bien à vous et à votre disposition si vous souhaitez plus d'explications.

Votre maire,
Louis KUTSCHRUITER

ETAT CIVIL

Naissance :

Nino GOULEROT, le 25 décembre
Eléna MORVILLE, le 03 mars à Haudainville

Décès :

Isabelle SCHEFFER épouse HUSSENET, le 28 février
René DAUPHIN, le 26 mars

AGENDA

- * **25 Avril – 19 h** : réunion d'information sur l'accueil de loisirs organisé par la CAGV
- * **8 mai** : Vide-grenier et marché aux fleurs
- * **25 mai** : Remise des médailles de la Famille



Délibérations :

Vote des Comptes Administratifs : Budget Général et Service des Eaux

Monsieur le Maire présente le détail des Comptes Administratifs du Budget Général et du Service des Eaux. Après avoir donné toutes les explications demandées, Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote des comptes administratifs. Monsieur PREUD'HOMME Éric, 1^{er} Adjoint procède aux votes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes comme proposés :

Budget général	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement 2019	231 531,04 €	356 364,54 €	124 833,50 €
Avec résultats exercices antérieurs		171 318,87 €	296 152,37 €
Investissements 2019	177 712,45 €	350 659,64 €	163 996,10 €
Avance sur immobilisation			
Résultats exercices antérieurs	187 945,85 €		
Restes à réaliser	8 951,09 €		
TOTAL	374 609,39 €	350 659,64 €	- 23 949,75 €

Soit un résultat cumulé global de 272 202,62 €

Service des Eaux	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement 2019	45 323,09 €	57 169,25 €	11 846,16 €
Résultats exercices antérieurs		97 628,34 €	
TOTAL	45 323,09 €	154 797,59 €	109 474,50 €
Investissements 2019	7 034,90 €	12 461,00 €	5 426,10 €
Résultats exercices antérieurs		39 776,81 €	
TOTAL	7 034,90 €	52 237,81 €	45 202,91 €

Soit un résultat cumulé global de 154 677,41 €

Vote des Budgets primitifs 2019 : Budget général et Service des Eaux :

Après avoir entendu le détail du Budget Général et du Service des Eaux présenté par Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les budgets comme proposés :

Budget général	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	467 414,00 €	467 414,00 €
Investissement	463 682,00 €	463 682,00 €

Vote des taxes :

Monsieur le Maire fait part au Conseil que, comme chaque année, il convient de fixer les taux d'imposition applicables aux bases des trois taxes locales : la Taxe d'Habitation, la Taxe sur le Foncier Bâti, la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

La notification des bases Etat 1259 COM fait apparaître un produit attendu des contributions directes à hauteur de 38 837 €.

Il est proposé à l'assemblée de ne pas augmenter la fiscalité et d'adopter les taux de fiscalité suivants :

	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'Habitation	2,40%	2,40%
Taxe sur le Foncier Bâti	2,62%	2,62%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	17,06%	17,06%

Le produit attendu, hors rôle supplémentaire, s'élèvera à 38 837 € et se décomposera comme suit :

	Taxe d'Habitation	Taxe sur le Foncier Bâti	Taxe sur le Foncier Non Bâti
Bases	673 800	660 000	31 500
Taux	2,40 %	2,62 %	17,06 %
Produit	16 171	17 292	5 374
TOTAL	38 837 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la fixation des taux d'imposition comme proposés ci-dessus et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 29 MARS 2019 (SUITE)

Subvention aux Associations :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous n'avons pas reçu l'intégralité des demandes de subvention au titre de l'année 2019. Monsieur le Maire propose donc d'inscrire le montant de 6 000 € au budget primitif 2019, de délibérer sur les demandes reçues à ce jour et les demandes ultérieures seront traitées lors d'une prochaine réunion de Conseil.

Les subventions suivantes sont proposées :

COS de Verdun : 1200 € Paralysés de France : 100 € Souvenir Français : 50 €

SLC La Beholle : 1200 € Association Les Petits Anons : 115 €

Le solde d'un montant de 3 335 € sera utilisé ou non suivant les demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'exception des personnes membres des différentes associations, accepte l'inscription de la somme de 6 000 €, l'octroi des subventions proposées et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Tarif EAU :

Le choix de faire évoluer régulièrement le prix de l'eau a été pris. Afin de respecter cet engagement, il est proposé au conseil de passer le m³ d'eau à 0,86 € à compter du 1^{er} juillet 2019 au lieu de 0,84 € en 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte que le prix de l'eau soit de 0,86 € le m³ à compter du 1^{er} juillet 2019 et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Informations diverses :

- Rue du Chaudresson : Pose de bordures et potelets dans le virage afin de sécuriser cette rue.
- Mobilier de l'Eglise : Les chaises ont été installées dans l'Eglise.
- Cimetière : Restauration du parking du cimetière : attente de devis. Les allées du cimetière ne seront pas effectuées cette année.
- Escalier de la Salle des Fêtes : En attente des devis.
- Dates à retenir :
 - 11 Avril 2019 : Réunion sur le compostage à la Salle des Fêtes.
 - 8 Mai 2019 : Vide-grenier dans la Rue Grande. Les exposants seront installés suivant l'ordre d'arrivée sauf pour les habitants de cette rue qui se trouveront installés devant leur habitation.
 - 25 Mai 2019 à 11 h 00 : Remise de la Médaille des Familles

ADHAP SERVICES : L'AIDE A DOMICILE

Pour permettre à ses bénéficiaires ou futurs bénéficiaires en fauteuil roulant d'être accompagnés dans tous leurs déplacements, l'**Adhap** vous informe de la mise en place de leur nouveau service d'accompagnement de personnes à mobilité réduite. Ceci est possible grâce à un véhicule adapté, équipé d'une rampe et d'un décaissement arrière élargi.

Vous pourrez aussi bénéficier de l'aide par une auxiliaire de vie qui, en plus de l'utilisation du véhicule TPMR, vous accompagnera à un rendez-vous médical, pour les courses, une promenade...

Ce nouveau service peut faire l'objet d'une prise en charge financière grâce à plusieurs dispositifs (Sortir plus, APA, Caisse de retraite complémentaire ...). Le centre **Adhap** le plus proche est situé **1 rue Louis Maury à Verdun**. Le site est adhap55@adhapservices.eu



L'INSTANCE LOCALE DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE COMMUNIQUE

L'ILCG du Verdunois, en partenariat avec le département, vous invite à participer à une réunion d'information et de conseils pour bien vivre chez soi au quotidien. Réunion qui se tiendra salle COUAREUIL (face à l'école) à Charny sur Meuse le mercredi 26 avril 2019.

Suite à cette réunion d'information vous aurez la possibilité de vous inscrire à des séances collectives animées par un ergothérapeute. Un programme, ouvert aux personnes de 60 ans et plus, de 3 séances (5 € la séance) se déroulera comme suit : 1) prévention des chutes ; 2) les nouvelles technologies et adaptation du logement ; 3) Pratique et démonstration.

QUEL FOURNISSEUR D'ÉLECTRICITÉ ?

En 2019, les Haudainvillois vont pouvoir choisir leur fournisseur d'électricité dans le cadre de l'ouverture du marché à la concurrence. A l'heure actuelle, un Français sur deux ne sait pas qu'il peut choisir un autre fournisseur qu'EDF.

Voici quelques sites qui vont vous permettre de vous informer pour faire votre choix.



Ce qu'il faut savoir sur les dernières actualités liées à l'énergie : <https://www.energie-info.fr/Fiches-pratiques/Comprendre-le-marche-de-l-electricite-et-du-gaz/L-ouverture-du-marche-de-l-electricite-et-du-gaz-naturel-a-la-concurrence>

La liste complète des fournisseurs d'électricité mise à jour au 1^{er} mars 2019 : <https://www.fournisseur-energie.com/liste-fournisseurs-electricite/>

Certains fournisseurs comme Total Spring proposent des offres 100 % vertes et respectueuses de l'environnement. Pour plus d'information, rendez-vous sur le site : <https://www.fournisseur-energie.com/total-spring/>

RENTREE SCOLAIRE 2019/2020

Il faut y penser dès maintenant...pour les enfants nés en 2016/2017 et les nouveaux arrivants, les **inscriptions scolaires** se feront du 15 avril au 10 mai au **Service Petit Enfance et vie scolaire à Verdun**, tous les jours de 8 h 30 à 12 h 30, les mercredis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30.

Il faudra se munir :

- du livret de famille
- d'une facture de moins de 3 mois servant de justificatif d'adresse



Un certificat d'inscription indiquant l'école d'affectation vous sera délivré permettant de vous rendre dans l'école correspondante afin que soit prise en compte l'admission par le directeur.

En cas de demande de dérogation, il faudra fournir tous documents pouvant appuyer votre demande qui sera étudiée par la Commission de dérogation en fonction des motifs suivants :

- Continuité scolaire
- Raisons médicales
- Rapprochement de fratrie
- Garde par une assistante maternelle
- Utilisation des services périscolaires hors de l'école du secteur
- Admission dans une école spécialisée.

D'autres situations pourront faire l'objet d'étude par cette Commission.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le service au **03 29 83 55 32**

LE COMPOSTAGE, COMMENT CA MARCHE ?

Le 11 avril, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun a organisé une soirée de discussion autour du compostage. Elle était animée par Mme MAQUEL, maître composteur de la CAGV qui a pu expliquer le principe du compostage et répondre aux questions des personnes présentes. A l'issue de cette soirée, les participants (habitants de la CAGV) ont bénéficié de la mise à disposition gratuite d'un composteur, dans la limite d'un par foyer.

127 personnes étaient présentes. Beau succès pour cette opération qui sera renouvelée !



« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipal. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : M. Louis Kutschruiter, Maire de la commune.

Rédacteurs : Mme Valérie Ciré – Mme Béatrice Cornélise – Mme Virginie Lambert – M. Denis Waxweiler